

PARACHA EMOR- אֶמֹר

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée: 18h50• Sortie :20h12 **PARIS-IDF:**21h10•22h30 **Tel-Aviv** 19h13 •20h15
Marseille 20h40•21h50 **Miami** 19h42•20h39 **Alameda (USA)**19h56• 21h00 **Palerme** 19h54•20h59

Résumé des points principaux de notre Paracha:

La Paracha de Emor (qui signifie « parle ») commence avec des lois spécifiques aux Prêtres (Cohanim) et au Grand Prêtre (Cohen Gadol), ainsi que des règles concernant le service dans le Temple. Un Cohen ne doit pas se rendre impur par contact avec un défunt, excepté pour porter le deuil de ses parents les plus proches. Un Cohen ne peut pas se marier avec une femme divorcée ou une femme qui a eu des relations avec celui qu'elle ne peut pas épouser. Par ailleurs, un Cohen qui a certains défauts physiques ne peut pas effectuer le service dans le Temple.

Un veau, un agneau, ou tout petit d'un animal pur apte à être sacrifié, doit être laissé près de sa mère au moins 7 jours avant de pouvoir être offert en sacrifice. Par ailleurs, on ne peut sacrifier le même jour un animal et son petit.

La seconde partie de la paracha donne le calendrier annuel des fêtes juives. Le 14 Nissan est offert l'agneau Pascal. Puis, le 15 Nissan commence les 7 jours de la fête de Pessa'h (8 jours en dehors de la terre d'Israël). Le deuxième jour de Pessa'h est offert l'offrande du Omer (Omer = mesure de volume), première offrande faite d'orge inaugurant la nouvelle récolte. Ce même jour commence le décompte dit « décompte du Omer » qui comprend 49 jours. Le cinquantième jour tombe la fête de Chavouot qui célèbre le don de la Torah. Le 1er Tichri tombe Roch Hachana, désigné dans la Thora comme le jour « souvenir de la sonnerie » (du choffar). Le 10 Tichri est la date de Yom Kippour, jour de jeûne. Puis, le 15 Tichri commencent les 8 jours de Souccot (9 jours en dehors de la terre d'Israël). La Paracha mentionne l'interdiction d'assassiner, de blesser son prochain ou de détruire ce qui lui appartient.

« La Torah parle le langage des hommes ! »
(Rabbi Yichma'el , Sifri, Bamidbar 112)

« Vous compterez pour vous, (...), du jour où vous apporterez le 'omèr (...), sept semaines, elles seront complètes. » (Emor 23,15)

Lag BaOmer, le 33ème jour du compte du Omer (cette année le dimanche 26 mai 2024) est un jour de fête dans le calendrier juif, traditionnellement célébré par des sorties, des feux de joie, et d'autres réjouissances. Des milliers de Juifs se rendent à Mérone, dans le nord d'Israël, auprès du tombeau du Tsaddik Rabbi Chimon bar/ben (fils, ben en hébreu se dit bar en Araméen) Yo'haï dont c'est le jour de Hiloula.

Rabbi Elimé'él'h Biderman rapporte l'enseignement du Beit Aharon (p.212) selon lequel « Quiconque croit en Rabbi Chimon bar Yo'haï reçoit du 'hizouk (renforcement) de sa part. Tout comme Hachem est Hachem pour tout le monde, de même Rabbi Chimon l'est pour tous, même pour les gens les plus faibles. »

Il est écrit (Téhilim 36,7) : « aux hommes et aux bêtes tu es secourable, Eternel ! » (adam oubééma tochia Hachem). La valeur numérique de ces mots (אדם ובהמה תושיע יהוה) est équivalente (915) à celle de : רבי שמעון בר יוחאי (rabbi Chimon bar Yo'haï) : Par le mérite de Rabbi Chimon, Hachem accorde le salut à tous, même à ceux se trouvant à un niveau inférieur, comme les animaux.

Lag baOmer est un jour de délivrances pour ceux qui s'y investissent dans la prière, et il nous faut prier pour tout ce qui nous tient à cœur.

Le Rav Biderman rapporte entre autres recommandations,

- Prier pour de bons enfants : Le Talmud (guémara Makot 17b) déclare qu'une mère doit prier pour que ses enfants soient comme Rabbi Chimon bar Yo'haï et le Min'hat El'azar (Shaar Yissas'har) explique que la guémara fait référence à quelqu'un qui prie le jour de Lag baOmer. Ce jour-là, tout est possible, et on peut demander les plus grandes choses, même que son enfant soit comme Rabbi Chimon bar Yo'haï !

- Prier pour la subsistance (parnassa) : Le 'Hatam Sofer (Yoré Déa 233) explique que d'après nos Sages, lorsque les juifs quittèrent l'Egypte, ils mangèrent des matsot pendant 30 jours, et les terminèrent le jour de Pessa'h Chéni. Le midrach ajoute qu'ils n'eurent pas de nourriture à consommer pendant 3 jours, après quoi la manne tomba du Ciel. Ainsi, selon ce midrach la manne est tomba pour la première fois le jour de Lag baOmer et c'est donc un jour idéal pour prier pour la parnassa.

- Prier pour la santé : Le nom : שמעון בר יוחאי (Chimon bar Yo'haï) a pour guématria 703, tout comme ורפאתי (ourfativ - Je le guérirai). Lag baOmer est ainsi également propice pour la guérison (réfoua). Le Shaar Yissas'har écrit que שמעון בן יוחאי (Chimon ben Yo'haï) a la guématria (553) de : מחיה מתים (mé'hayé métim - fait revivre les morts) : Lag baOmer a le pouvoir de redonner la vie à toute personne (santé, retrouver la joie de vivre, ...)

- Prier pour les Chidouh'im (trouver son/sa conjoint/e) : Le Avné Nézer enseigne à ses 'hassidim que Lag baOmer est propice pour les chidouh'im car il est dit à propos de rabbi Chimon : "הציל הלהוצים", " Il sauve ceux qui sont stressés/inquiets", et qui est plus stressé et inquiet que quelqu'un qui attend son chidouh' ?

- Prier pour la spiritualité : Le Sfat Emet (Emor 5652) écrit avoir entendu de son grand-père le 'Hidouché haRim que le jour de Lag baOmer, l'homme peut atteindre la crainte du Ciel (yirat Shamayim). Il est possible de prier pour toutes sortes de succès dans la avodat Hachem, et nos prières seront efficaces.

- Prier pour le salut du peuple juif : Le Zohar (Idra 296) rapporte que lorsque Rabbi Chimon fut enterré à Méron, une voix Divine (bat kol) sortit et proclama : « De nombreuses accusations (kitrougim) sont réduites au silence en ce jour, en ton honneur » et les tsadikim disent que cela se produit chaque année à Lag baOmer. Les anges qui calomnient et cherchent à nuire au peuple juif sont réduits au silence en ce jour.

Le Tsvi laTsadik de Blouzhev déclare : « Nous ne pouvons pas savoir quand la guéoula chéléma aura lieu, mais je pense qu'elle aura lieu à Lag baOmer, le jour de Rabbi Chimon, parce que c'est un jour très pur, et c'est un jour de délivrances. »

Qu'il en soit ainsi cette année dans la miséricorde Amen.

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Chaque mot de bonté, chaque mot de Torah ou de prière, crée un ange Défenseur céleste pour celui qui le prononce.

Chaque mot blessant, chaque mot de lachon hara ou de mensonge, crée un ange Accusateur. »

(Rabbi Avraham Azoulai)

**BIRKAT haLÉVANA , La Bénédiction de la Lune : ce mois de Iyar
du Mercredi 15 Mai au Mercredi 22 Mai 2024 (nuit incluse)**

« Un veau, ou une brebis ou une chèvre (...), il sera agréé pour sacrifice consommé pour Hachem. » (Emor 22, 27)

Nos Sages (Vaykra Rabba 27, 5) expliquent que la raison pour laquelle, de tous les animaux, certaines espèces sont précisément choisies pour être offertes en sacrifice, est que « D. recherche celui qui est poursuivi » (Kohélète 3, 15).

Le Midrach rapporte l'enseignement de Rabbi Eliézer ben Yossé ben Zimra selon lequel le Saint-Béni-Soit-Il dit : "Le bœuf est poursuivi par le lion, la chèvre par le léopard, le mouton par le loup ; Ne m'offrez point des persécuteurs, mais uniquement des poursuivis (...)."

Rav Houna se référant à R. Yossef, explique : En toutes circonstances "D. recherche ce qui est persécuté." Tu trouves un cas où un homme juste poursuit un homme juste, et " D. Se met du côté du poursuivi". Qu'un méchant persécute un juste, et " D. recherche le persécuté " ; qu'un méchant poursuive un méchant, et " D. recherche le persécuté ; même au cas où un juste persécute un impie pour une raison personnelle, " D. Se place du côté du persécuté".

Et le Midrach d'en apporter la preuve au travers de plusieurs exemples :

le cas de Hèvel qui fut persécuté par Qayin, et le Saint, Béni soit-Il choisit Hèvel comme il est écrit (Beréchit 4,4) « *Hachem se tourna vers Hèvel et vers son offrande* », Noa'h exposé aux persécutions de sa génération, et seul sur qui Hachem fixa Son choix comme l'atteste le verset (Noa'h 7,1) « *Car c'est toi que j'ai vu juste devant moi dans cette génération* », Avraham poursuivi par Nimrod, et que le Saint Béni soit-Il distingua comme il est écrit Ketouvim (Ne'hemia 9,7) « *C'est toi, Eternel, D., qui élus Avram* », Itsrak persécuté par les Philistins, et sur qui D. fixa Son choix comme il est écrit (Toledot 26,28) « *Nous avons vu qu'était Hachem avec toi* », Yaakov poursuivi par Essav et c'est Yaakov que D. choisit comme il est dit (Tehilim 135,4) « *Car le Seigneur a fait choix de Yaakov* », Yossef persécuté par ses frères, et qu'Hachem préféra (Tehilim 81,6) « *C'est un témoignage qu'Il établit dans Yossef* », Mochè exposé aux persécutions de Pharaon, et D. distingua Mochè comme l'atteste le texte (Tehilim 106, 23) « *Ne fut-ce Mochè Son élu* », David subissant les persécutions de Saül, et le Saint Béni soit-Il choisit David (Tehilim 78, 70) « *Il élut David, Son serviteur* », Saül poursuivi par les Philistins, et choisit par Hachem (Prophètes, Samuel 1- 10,24) « *Et Samuel dit à tout le peuple: "Voyez-vous qui le Seigneur a choisi? Il n'a point son pareil dans le peuple entier."* », Israël qui est persécuté par les nations, et c'est Israël que le Tout-Puissant a choisi (Rée 14,2) « *Et c'est toi qu'A choisit Hachem pour être pour Lui un peuple de prédilection, parmi tous les peuples répandus sur la terre* ».

Lorsqu'une personne est 'poursuivie/ persécutée', s'accompliront pour elle les termes du verset : « D. recherche celui qui est poursuivi », le Saint-Béni- Soit-Il se rapprochera d'elle, l'élèvera et la sanctifiera.

Un des serviteurs de Rabbi Chlomo de Babov raconta qu'une fois son Maître demanda à se rendre à Williamsburg pour un enterrement. Il s'agissait des obsèques d'un juif ordinaire, ne faisant pas partie de sa communauté et inconnu de sa famille. Etonné, le serviteur demanda au Rabbi pourquoi faisait-il tant d'efforts pour y aller ?

« Il y a de nombreuses années, expliqua le Rav, cet homme m'humilia odieusement en public et ce terrible affront m'apporta un grand bienfait. C'est pourquoi je tiens à lui manifester ma reconnaissance en lui rendant ce dernier hommage. »

(Source adaptation Au Puits de La Paracha, Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Si tu considérais les choses avec les yeux de l'intelligence, tu devrais rechercher quelqu'un qui te vexe, car c'est alors la vie que tu rechercherais ! »

(Rav 'Haïm Vital-Chaar Ha Kédoucha 1, 6)

Péssah Chéni : Mardi 21 au soir et Mercredi 22 Mai 2024

Le 14 Nisan 2449, les enfants d'Israël célébrèrent le 1er Péssah et immolèrent le Korban Péssah. Pour se faire, il leur fallait être pure de la souillure d'un mort, et un petit groupe d'impurs se présenta devant Moché et Aharon et dirent « *Pourquoi serions-nous privés d'apporter l'offrande de D-ieu en son temps, seuls parmi les Enfants d'Israël ?* » (Bamidbar 9,6-7). Moché se tourna vers Hachem, qui Répondit que ceux qui étaient impurs pourrions faire le sacrifice le mois suivant, le 14 Iyar (Bamidbar 9,10-11).

Lorsque le Temple existait, celui qui se trouvait en situation de pureté inadéquate (par ex. celui qui avait eu un flux, la Nidda, l'accouchée, celui qui avait été en contact avec des reptiles interdits ou avec un cadavre, ou qui se trouvait trop loin de Jérusalem) et n'avait pu offrir le sacrifice de Pessah à sa date, pouvait l'offrir un mois plus tard, le 14 Iyar (Guémara Péssah'im 93 b).

Rav Elimélé'h Biderman enseigne que la capacité d'apporter un 'korban Pessa'h' à Pessa'h Chéni est une nouvelle hala'ha qui fut entièrement créée par le fort désir de juifs ne voulant pas manquer cette Mitzvah, même s'ils avaient de bonnes raisons pour en être dispensés.

Cela nous enseigne la force du désir dans le domaine spirituel : si quelqu'un désire se rapprocher d'Hachem d'un cœur sincère, Hachem l'y aidera, à l'image du Pessa'h Chéni qu'IL Agréa.

D'après le Séfer HaSi'hot, l'exil ressemble à un état d'impureté ou à un éloignement de la source de la sainteté, les mêmes situations auxquelles s'applique Pessa'h Chéni, et le commandement du second Pessa'h ne fut dévoilé qu'à la suite de l'exigence prononcée par des hommes en état d'impureté : « *Pourquoi serions-nous privés (...)* ». De même, Hachem attend que nous réclamions avec insistance la Délivrance du Peuple Juif pour nous envoyer le Machia'h.

Cette année Pessa'h Chéni tombe le Mercredi 22 Mai 2024 (Mardi 21 Mai après la sortie des étoiles). Il est de coutume de marquer ce jour par la consommation de Matsa, si possible de la Matsa Chemoura, et d'omettre le Ta'hanoun (supplications) dans les prières du jour.

Pour les Ashkenazim la Matsa est 'Amotsi' toute l'année. Pour les sefaradims, du fait d'avis divergents à savoir si la Matsa est 'Amotsi' ou 'Mezonot' à Pessa'h Chéni, il sera préférable de manger un peu de pain (30 grammes) en faisant 'Amotsi' et ensuite de consommer la Matsa (puis de reciter Birkat Hamazon).

Dans les mots de Rabbi Yossef Its'hak de Loubavitch, « Le second Pessa'h enseigne qu'une situation n'est jamais désespérée. (...) Même celui qui est impur, quand bien même il l'a désiré, peut toujours se corriger. »

En fait, rien ne justifie le désespoir. Chacun, quelle que soit sa situation, peut faire un saut en avant dans son service divin (pessah = traduction littérale 'sauter'), et changer son existence.

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« *Lorsqu'un homme ressent réellement qu'Hachem est partout, bien que dissimulé derrière un voile, il cesse d'être en exil.* »

(Rav Biderman au nom du Sfata Emet)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Est-il autorisé de voler son ami pour s'amuser, avec comme but de lui rendre son bien tout de suite ?

Il est interdit de voler un objet à son prochain pour s'amuser même si son intention est de lui rendre la chose tout de suite, du fait que ça va lui causer du chagrin/de la peine. (Choulhane Arouh 348, 1)

Est-il autorisé d'envoyer un enfant malade à la maternelle ?

Il est interdit de causer du tort à son prochain même de façon indirecte et c'est pourquoi il est interdit au malade ayant une maladie transmissible d'aller dans un endroit où cela risque d'être transmis aux autres gens. Ainsi on n'enverra pas un enfant malade à la maternelle ou à l'école, et celui qui le fait transgresse l'interdit de faire du mal ou voler pour lesquels il est responsable même si cela est fait de façon indirecte. (Ayen Choulhane Arouh 378 véGra, et Simane 386)

Est-il autorisé de photographier quelqu'un contre sa volonté ?

On ne photographiera pas et on n'enregistrera pas quelqu'un lorsque celui-ci a fait savoir qu'il ne le veut pas et particulièrement lorsque le but est de lui faire honte (Ah Tov Vahessed חו"מ)
(traduction issue de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5779)

**« La punition du menteur,
c'est de ne pas être écouté même quand il dit la vérité ! »**
(Talmud Sanhédrin 89b).

PIRKEI AVOTH

Les Maximes des Pères constituent un traité de la Michna divisée en 6 ordres. Il est de tradition d'en lire successivement un chapitre chaque Chabat après-midi, depuis le Chabat suivant immédiatement Pèssah jusqu'au Chabat précédant Chavouët.

CE CHABAT ON ETUDIE Le 3em chapitre de PIRKE-AVOT

Extrait 3.23 « Rabbi Eléazar ben Azariah dit “ Sans Torah il n'y a pas de déré'h érets (savoir-vivre); sans déré'h érets, pas de Torah”. »

Le 'Hafets 'Haïm (Chemirat haLachon - pt.2, ch.26) explique qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait que la Torah ou le déré'h érets vienne en premier, cette michna signifie plutôt que les deux sont essentiels et que l'on ne peut réussir si l'un ou l'autre manque.

La tribu de Yissa'har était réputée pour son dévouement unique à l'étude de la Torah, et dans la paracha de Vayé'hi (49,14), Yaakov Avinou la compare à un âne portant son lourd fardeau (cf Rachi). Le Sforno d'expliquer qu'un âne porte deux sacoches, une de chaque côté. De même, une personne ne peut être considérée comme un talmid 'hakham que si elle porte deux fardeaux : celui de l'étude de la Torah et celui du savoir-vivre (déré'h érets).

Rabbénoù Yona explique que même si de base on doit avoir de bonnes midot/ savoir-vivre/bonnes manières pour que la Torah réside en nous, il est impossible d'atteindre la perfection en matière de midot sans Torah, car "la majorité des bonnes midot se trouvent dans la Torah" (par exemple les commentaires sur le H'oumach foisonnent de règles dans ce domaine que l'on trouve magnifiques et auxquelles nous n'aurions pas pensé !).

Le déré'h érets est la porte qui ouvre sur la Torah. Cependant, ce n'est que par l'étude de la Torah qu'un homme peut comprendre le véritable déré'h érets.

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

**« "Aime ton prochain comme toi-même".
Ainsi dois-tu vouloir qu'il devienne roi... »**
(Rav Nathan Tsvi Finkel, le "Saba de Slabodka)

Un regard différent

Un juif se présenta devant Rabbi Chlomo de Radomsk z.t.l. pour se plaindre de l'abatteur rituel de la ville :

- « Rabbi, ce choh'et et moi sommes voisins. Je me disais innocemment qu'il avait la crainte du Ciel ! Cependant j'ai assisté, au travers de ma fenêtre, à la manière dont il termine la séoudat Chabat du midi et s'empresse d'aller s'allonger pour dormir des heures durant sans rien étudier du tout !
- « Hazak ouBarou'h gadol d'avoir porté à ma connaissance cette information ! » se réjouit le Rabbi,
« jusqu'à présent je craignais de lui confier des bêtes à ch'iter à l'issue du Chabat, de peur que par manque de repos adéquate il ne le fasse pas correctement... A présent que je sais qu'il dort à sa convenance, je suis certain que son abattage rituel est caché, et je peux lui faire confiance sans aucun doute ! »

CHABAT CHALOM OUMEVORA'H À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא)
Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meïrav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Benjamin ben H'abiba véChlomo, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Huguette Rivka bat Priscillia, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : אמן!

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Georges ben Alter véBrandla (18 Yiar 5783), Benjamin Haddad (19 Yiar 5783), Aviel Haddad (19 Yiar 5783), Rav Gershon Edelstein (10 Sivan 5783), Meir Tamri (10 Sivan 5783), Lia Ben-Nun (14 Sivan 5783), Ohad Dahan (14 Sivan 5783), Uri Yitzhak Iloz (14 Sivan 5783), Marc Nissim ben H'ouatou (27 Sivane 5783), Elisha Anteman (1er Tamouz 5783), Harel Masood (1er Tamouz 5783), Ofer Fairman (1er Tamouz 5783), Nachman Shmuel Mordoff (1er Tamouz 5783), Claude bat Raymond (1er Tamouz 5783), David Yehuda Izhak ben Mochè véAmona (15 Tamouz 5783), Shilo Yossef Amir (17 Tamouz 5783), Alexandre ben Emeric (29 Tamouz 5783), Chen Amir (19 Av 5783), Sultana bat Rahel (29 Av 5783), Shay Nigreker (2 Eloul 5783), Aviad Nigreker (2 Eloul 5783), Batsheva Nagari (4 Elloul 5783), Aarone Henry Paul ben Sultana (6 Eloul 5783), Itsrak ben Ori (12 Eloul 5783), Tsipora Elissiane bat Chmoel (3 Tichri 5784), l'enfant Neoraï Refaël ben Naomie (15 Tichri 5784), Haïm Jean-Pierre ben Charles (18 Tichri 5784), Nathaniel Young (22 Tichri 5784), Nissim Levy (22 Tichri 5784), Ravid Katz (22 Tichri 5784), Tomer Yaakov Ahimas (22 Tichri 5784), Kiril Brodski (22 Tichri 5784), Shaked Dahan (22 Tichri 5784), Shani Gabbay (22 Tichri 5784), Céline Ben David Nagar (22 Tichri 5784), Matanya Alster (26 Tichri 5784), Omer Balva (6 Hechvan 5784), Yinon Fleishman (14 Hechvan 5784), Roei Wolf (16 Hechvan 5784), Lavi Lipshitz (16 Hechvan 5784), Eli-Emil Samolov (17 Hechvan 5784), Yair Nifousy (18 Hechvan 5784), Elhanan Klein (18 Hechvan 5784), Rav Eran Ash'har (21 Hechvan 5784), Meir Moyal (21 Hechvan 5784), Shahar Cohen Mivtach (22 Hechvan 5784), Ross Elisheva Rose Ida Lubin (22 Hechvan 5784), Roni Eshel (22 Hechvan 5784), Oren Goldin (22 Hechvan 5784), Gilad Rozenblit (22 Hechvan 5784), David (Dudi) Digmi (23 Hechvan 5784), Shlomo Gurtovnik (23 Hechvan 5784), Eden Provisor (23 Hechvan 5784), Shachar Fridman (23 Hechvan 5784), Paul Kessler (23 Hechvan 5784), Noam Yossef Abou (24 Hechvan 5784), Yonatan Hazor (24 Hechvan 5784), Yaacov Ozeri (24 Hechvan 5784), Moshe Yedidia Leiter (27 Hechvan 5784), Matan Meir (27 Hechvan 5784), Yossef Yossi Haim (27 Hechvan 5784), Sergey Shmerkin (27 Hechvan 5784), Nathaniel Nati Harosh (27 Hechvan 5784), Noa Marciano (27 Hechvan 5784), Roei Marom (1 Kislev 5784), Raz Abulafia (1 Kislev 5784), Omri Yosef David (2 Tichri 5784), Yedidiya Asher Lev (2 Tichri 5784), Asaf Master (3 Tichri 5784), Kfir Itzhak Franco (3 Tichri 5784), Avraham Patna (3 Tichri 5784), Roy Biber (5 Tichri 5784), Binyamin Meir Erli (5 Tichri 5784), Yakir Bitton (5 Tichri 5784), Hen Yahalom (5 Tichri 5784) et Rani Tahan (5 Tichri 5784), Eytan Dishon (7 Kislev 5784), Arnon Moshe Avraham Benvenisti Vaspi (8 Kislev 5784), Ilya Senkin (8 Kislev 5784), Liron Snir (9 Kislev 5784), Eitan Dov Rosenzweig (9 Kislev 5784), Aschalwu Sama (20 Kislev 5784), Or Brandes (20 Kislev 5784), Guy Rafael ben Chlomo (28 Tevet 5784), Amichai Yisrael Yehoshua ben Marcy Spiegel (20 Tevet 5784), Arlette Simh'a bat Rivka (3 Nissan 5784), Gilles Chalom ben Victor H'aïm (8 Nissan 5784), Alégria Frih'a bat Alya (10 Nissan 5784), Paul ben Chmoel (22 Nissan 5784) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: **אמן!**